



**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 Janvier 2025**

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-218501385-20250120-DELIB20250102-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 20 Janvier,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

**Date de convocation**

16/01/2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**Votes**

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

23/01/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme HERBRETEAU Joëlle

Monsieur Laurent BOURGEOIS a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'article L1365-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2024 et propose l'ouverture des crédits suivants pour le budget général :

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipements versées	1 100 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €

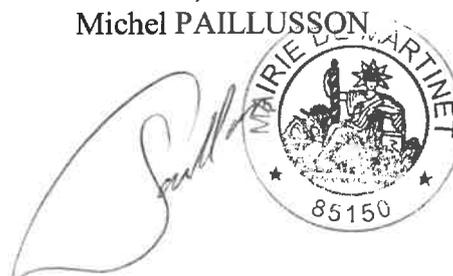
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour l'ouverture des crédits d'investissements tel que présentés ci-dessus*
- *D'Autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget général jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance  
 Pour extrait conforme

Le Maire,  
 Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance  
 Laurent BOURGEOIS





**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 Janvier 2025**

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le



ID : 085-218501385-20250120-DELIB20250102-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 20 Janvier,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

**Date de convocation**

16/01/2025

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**Votes**

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

**Date d’Affichage**

23/01/2025

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusées : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme HERBRETEAU Joëlle

Monsieur Laurent BOURGEOIS a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET GENERAL : OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT**

L'article L1365-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2024 et propose l'ouverture des crédits suivants pour le budget général :

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipements versées	1 100 €
21	Immobilisations corporelles	12 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- *De donner son accord pour l'ouverture des crédits d'investissements tel que présentés ci-dessus*
- *D'Autoriser Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget général jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,  
 Michel PAILLUSSON

Le secrétaire de séance  
 Laurent BOURGEOIS

